Montpellier (34) : suivie de nuit puis égorgée sur 26 cm devant sa porte, une étudiante en médecine échappe à la mort, Soulaïmana Ambririki jugé aux assises

22/06/2026 à 16h09



Le procès de Soulaïmana Ambririki, 28 ans, s'ouvre ce lundi 22 juin devant la cour d'assises de l'Hérault. L'homme est jugé pour "tentative de meurtre" en récidive criminelle après l'agression de Madeleine, étudiante en sixième année de médecine, dans la nuit du 3 au 4 juillet 2024, à Montpellier.

Vers 2 h 30 du matin, rue Condorcet, dans le quartier des Arceaux, la jeune femme rentrait chez elle après une soirée au cinéma avec son compagnon. Devant sa porte, elle a senti deux mains sur ses épaules, puis une douleur au cou. Son agresseur a pris la fuite. Madeleine a alors constaté que sa gorge saignait abondamment. Grâce à ses études de médecine, elle a compris que sa jugulaire était tranchée et a utilisé une robe rose fuchsia achetée dans la journée pour faire un point de compression. Elle a ensuite appelé à l'aide et téléphoné à son compagnon. La victime a survécu, avec une plaie de 26

centimètres autour de la gorge, un nerf sectionné et de lourdes séquelles psychologiques.

“C’est un des profils les plus inquiétants que j’ai vus en trente ans de barre”, déclare Me Iris Christol, avocate de la partie civile. L’accusé, défendu par Me Virginie Manzi, nie avoir voulu tuer Madeleine et affirme avoir seulement tenté de lui voler son sac à main. “C’est un jeune homme qui s’est enfoncé dans la précarité et la consommation d’alcool, et qui vivait dans le mensonge, vis-à-vis de lui-même et de sa famille”, explique son avocate.

Après l’agression, les policiers ont travaillé quinze jours pour retrouver l’auteur. Les images de vidéosurveillance le montrent suivant Madeleine boulevard des Arceaux et accélérant le pas lorsqu’elle se retrouve seule. Il avait déjà suivi quatre passantes ce soir-là sans les attaquer. Identifié lors d’un contrôle, puis placé sous surveillance, Soulaïmana Ambririki a été interpellé le 17 juillet. Arrivé deux ans plus tôt de Mayotte pour des études en métropole vite abandonnées, il avait déjà été condamné à 17 ans pour un vol avec arme, puis à Montpellier à huit mois de prison pour des agressions sexuelles commises sur des femmes dans la rue, sans avoir été incarcéré.

Madeleine a poursuivi ses études de médecine et quitté Montpellier. Selon son avocate, elle appréhende son retour pour le procès. “Elle a encore beaucoup de mal à mettre des mots sur les choses”, constate Me Iris Christol, avant d’ajouter : “Ce procès sera le moment ou jamais pour les dire, en déposant à la barre comme on dépose un fardeau. Elle a des mécanismes de protection, elle se noie dans le travail, et fait partie de ces femmes qui refusent de courber l’échine devant la peur. Alors elle continue à marcher dans la rue le soir, mais elle le fait en pleurant de peur et de rage, parce qu’elle sait que le monde est suffisamment absurde pour qu’on puisse mourir sans raison, égorgée sur un trottoir, après une belle soirée avec son amoureux.”

Le Midi Libre